

Le Crime rituel chez les Juifs

" Celui qui fait couler le sang des non-juifs
offre un sacrifice agréable à Dieu. "
(Le Talmud.)

Dans son Dictionnaire philosophique, *VOLTAIRE*, qui ne peut être soupçonné d'hitlérisme s'adressant aux juifs, déclare:

" Je vous dis que vos pères ont immolé leurs enfants et j'appelle en témoignage vos prophètes. Isaïe leur reproche ce crime de cannibales. "

Le philosophe fait allusion à ce passage du Livre de la Sagesse (ch. 12), où le Prophète, maudissant les forfaits des Hébreux, s'écrie:

" V. 5. — Tuant sans pitié leurs propres enfants, mangeant des entrailles d'hommes et dévorant leur sang, initiés qu'ils étaient à d'exécrables mystères. "

Après la diaspora, les juifs, dispersés parmi les autres peuples, reportèrent sur leurs hôtes la haine qui les animait. A la veille de Pâques, ils égorgaient quelques jeunes chrétiens selon un rite particulier, et recueillaient le sang des martyrs, pour l'utiliser lors de la confection des fameux azymes (1).

Voici en quels termes l'auteur de la DISSERTAZIONE APOLOGETICA rapporte le sacrifice impie de la Pâque juive:

« Le sang chrétien était mêlé au vin et servait à pétrir le pain pascal, qui, par l'addition de cet ingrédient, devenait le vrai pain de bénédiction. Le père de famille en mettait plus ou moins dans la pâte: la quantité d'un grain de lentille suffisait. Si ceux qui pétrissaient étaient juifs, la mixtion se faisait en leur présence; sinon, elle avait lieu à leur insu. Le sang chrétien servait aussi à une cérémonie qui précédait la cène pascale. »

(1) Les azymes sont des petits pains sans levain fabriqués par les juifs à l'occasion des fêtes.



Il n'entre pas dans nos vues, aujourd'hui, de traiter à fond la question du meurtre rituel juif. Ceux que la question pourrait intéresser n'auront qu'à se reporter à l'ouvrage de M. Albert MONNIOT: LE CRIME RITUEL CHEZ LES JUIFS (2). Nous voulons simplement faire ressortir, avec documents à l'appui, que le crime rituel, répudié avec horreur de nos jours par la majorité des Juifs dits « assimilés », constitue une très vieille pratique, dont les origines se perdent dans la nuit des temps et qui fit, parmi les non-juifs, de trop nombreuses victimes.

Pour se défendre contre l'accusation de meurtre rituel, les Juifs invoquent à leur décharge le témoignage de certains papes, tels Innocent IV, Grégoire X et Paul III qui, pour éviter un massacre général des Juifs, crurent prudent d'affirmer que ce crime était une légende. Mais Israël se garde bien, par contre, de parler de Benoît XIV qui, dans sa bulle célèbre « Beatus Andreas », mettait en garde la Chrétienté tout entière contre les instincts sanguinaires des Israélites.

Cette pièce, que les Juifs n'ont pu contester, met les choses au point. Elle ne fait que confirmer ce que les poètes font dire à la « douce Esther », l'héroïne juive, fêtée lors du Pourim:

**Prêtresse de vengeance, impitoyable et forte,
J'ai soudain soif de sang et de meurtre...**

**Il faut une vengeance ouvrant ses ailes grandes,
Planant sur chaque toit, frappant à chaque seuil,
Digne de ta grandeur, digne de ton orgueil,
Et de tout le passé dont je suis héritière.**

Voici d'ailleurs, d'après le Livre d'Esther, ce qu'est cette fête du Pourim, cette fête du sang:

« Et puis les Juifs furent maîtres de ceux qui les haïssaient. Et nul ne put tenir devant eux parce que la frayeur qu'on avait d'eux avait saisi tous les peuples.

« Les Juifs donc tuèrent tous leurs ennemis à coups d'épée et en firent un grand carnage, de sorte qu'ils disposèrent à leur gré de ceux qui les haïssaient.

« Et ils ordonnèrent que la mémoire de ces jours serait célébrée et solennisée dans chaque âge, famille, province, ville et que la mémoire de ces jours ne s'effacerait point de leur postérité. »

L'instinct sanguinaire des Juifs est probant. Le sang des goym, répandu dans les guerres et les révolutions fomentées par les Sages de Sion, fleure bon au nez d'Israël...

« Israël, fils de Samuel, ayant été interrogé aux fins de connaître la vérité, répond: que dans la semaine de la Pâque juive se trouvant avec Moïse, Samuel, Ange, Tobby et Mohar

(2) Téqui, éditeur, Paris, 1914.

La mise en croix d'un jeune chrétien, à l'occasion de la Pâque juive, d'après une gravure ancienne.

à la synagogue, et une fois les offices terminés, il fut dit entre eux qu'il n'y avait pas moyen de faire les azymes qu'ils mangent le jour de leur fête... et ceci parce que nul d'entre eux n'avait de sang provenant d'un enfant chrétien... et ainsi il fut décidé de donner cent ducats à quiconque livrerait un enfant chrétien de qui l'on pourrait extraire le sang ainsi que cela a été expliqué ci-dessus... »

Ainsi s'expriment les actes du procès (3) qui eut lieu à Trente à la suite du meurtre du Bienheureux Simon qui fut tué par les Juifs le 24 mars 1475 dans sa troisième année.

La liste est longue des crimes perpétrés par Israël à des fins rituelles. La voici telle que nous l'avons pu établir d'après les faits que l'Histoire mentionne en de nombreux auteurs:

DATE	LOCALITE	LES VICTIMES
418	IMM (Syrie)	
1071	BLOIS	
1144	NORWICH	Guillaume, 12 ans: crucifié
1160	GLOUCESTER	Un enfant: crucifié
1171	BLOIS	Un enfant: crucifié
1179	PONTOISE	Richard, 12 ans: crucifié
1180	LONDRES	
1181	LONDRES	Robert: crucifié
1192	BRAISME	crucifié
1220	WISSEMBOURG	Saint Henri
1225	MUNICH	
1235	NORWICH	Un enfant: crucifié
1236	FULDE	
1240	NORWICH	
1244	LONDRES	Un enfant
1247	VALREAS	Meilla, fille de 2 ans: martyrisée
1250	SARAGOSSE	Dom. Del Vieil, 7 ans: cloué, côté percé
1255	LINCOLN	Hugues, 8 ans: séquestré
1257	LONDRES	Un enfant: immolé
1260	WISSEMBOURG	
1261	PFORZEIM	Fille de 7 ans: saignée et noyée
1279	NORTHAMPTON	Un enfant
1282	MUNICH	
1283	MAYENCE	Un enfant: livré par sa nourrice et tué
1285	MUNICH	Un enfant
1286	OBERWESEL	Saint Wernber: crucifié
1287	BERNE	Rodolphe: égorgé
1289	SOUABE	
1292	COLMAR	Enfant
1292	CONSTANCE	
1293	CRENES	Enfant: tué
1294	BERNE	Enfant
1302	REMKEN	



Meurtre d'un bambin, en 1345, à Munich

DATE	LOCALITE	LES VICTIMES
1303	WEISSENSE	Conrad, écolier: saigné
1305	PRAGUE	Enfant: crucifié
1320	LE PUY	Enfant: assassiné
1321	ANNECY	Clerc: tué
1331	WBERHINSEN	Enfant: jeté dans un puits
1345	MUNICH	Henri de Munich: saigné
1347	MESSINE	Enfant: crucifié
1347	COLOGNE	Jean: percé
1380	HAGENBACH	Enfant: immolé
1401	DISSENHOFEN	Albert Habeki, 4 ans: saigné
1407	CRACOVIE	
1413	TONGRES	
1429	RAVENSBOURG	Louis Van Bruck: torturé
1430	RATISBONNE	
1434	TYRNAU	
1452	SAVONA	
1453	BRESLAU	Enfant
1454	CASTILLE	
1457	TORO	
1462	RINN	André: saigné
1468	SEPULVEDA	Une vieille femme: immolée
1475	TRENTE	Saint Simon, 3 ans: immolé

(3) Les pièces originales de ce procès sont déposées aux archives du Vatican

DATE	LOCALITE	LES VICTIMES
1480	TREVISE	
1485	VICENCE	Saint Laurentin, 5 ans: immolé
1485	VICENCE	Sainte Ursule: immolée
1486	RATISBONNE	Six enfants: immolés
1490	GUARDIA	Enfant: immolé
1494	TYNAU	Enfant: immolé
1503	WALTKEICK	Enfant de 4 ans: saigné
1505	BUDWEISS	
1509	POSING	
1520	TYRNAU BERINS	
1529	POESING	Enfant de 9 ans: saigné
1540	SAPPENFELD	Michel Pisenharder, 3 ans 1/2: martyrisé
1547	RAW	Enfant: crucifié
1569	VITOW	Enfant: égorgé
1574	PUNIA	Elisabeth, 7 ans:
1590	SGYDLOW	
1592	VILNA	Simon, 7 ans: immolé
1595	GOSTIN	
1597	SGYDLOW	Enfant: égorgé
1598	PODOLIE	Albert, 4 ans: immolé
1650	CAADEN	
1655	TUNGUCK	
1665	VIENNE	Une vieille: dépecée
1669	METZ	Enfant de Gilbert Lemoyne, 3 ans: immolé
1694	PRAGUE	Enfant de 12 ans: immolé
1749	JACLAU	
1753	KIEV	Adam Studzinski
1764	ORKUTER	
1789	PERA	Un jeune Grec: pendu
1791	TASNAD	Enfant de 10 ans: immolé
1791	ZILAH	André Takals, 5 ans, saigné
1812	CORFOU	Enfant: égorgé
1824	BEYROUTH	
1826	ANTIOCHE	Enfant immolé
1827	VARSOVIE	
1829	HANNE	Jeune fille turque: martyrisée
1831	ST PETERSBOURG	
1834	TRIPOLI	
1840	DAMAS	Rév. Père Thomas, Capucin: saigné
1852	SARATOV	Th. Chersbitova, 12 ans: tué, jeté à l'eau
1853	SARATOV	Michel Maslov, 11 ans: tué, jeté à l'eau
1879	KOUTAIS	Enfant de 6 ans: saigné
1879	STEIN	
1875	ABORO	
1877	SZALACA	
1879	PIROS	Lidi Sipos, 15 ans: saignée
1882	TICZA	Enfant de 14 ans: égorgé
1883	SMYRNE	
1884	BRESLAU	Séverin Hacke, 8 ans: martyrisé
1885	DEUTSCH LIPSE	Jeune fille de 14 ans
1891	KANTEN	J. Hegemann, 5 ans: immolé
1899	POLNA	Agnès Hrugá, 19 ans: saignée à blanc
1901	KONITZ	Winter: coupé en morceaux
1908	NAZARETH	Smith, fille de 6 ans: tuée
1911	BUCAREST	Paré: saigné
1911	KIEV	André Youtchinski, 13 ans: martyrisé

Le meurtre rituel du Père Thomas, religieux italien, à Damas, est certainement celui qui fit le plus parler de ces pratiques monstrueuses. Le procès qui s'ensuivit — et dont le dossier fut déposé à notre ministère des Affaires étrangères (archives du XIXe siècle) — établit de façon absolue que les deux victimes, le Père Thomas et son domestique chrétien, avaient été mis à mort et que l'on avait recueilli leur sang « pour l'accomplissement de devoirs religieux » (Déposition d'Isaac Arari) « pour la fête des Azymes » (Déposition de Daoud Arari). Les auteurs de ce double crime étaient seize Juifs, dont deux rabbins nommés Michone Abouel-Afieh et Michone Bokhor Youda, dit le Salonicien. Pour avoir la vie sauve, le premier se fit musulman. Sa déposition jeta quelque lumière sur ce drame obscur à l'origine et embrouillé à qui mieux mieux par les intéressés, leurs familles et leurs amis. Comme on lui faisait observer que le sang était impur pour les Juifs: « D'après le Talmud — déclara-t-il en substance — deux sangs sont agréables à Dieu: le sang de la Pâque et celui de la Circoncision. »

Interrogé sur l'usage du sang humain, il répondit que cela était un secret des Grands Rabbins: « Ils connaissent cette chose et la manière de préparer le sang. »

Dix des inculpés furent condamnés à mort. Mais, à la suite d'une intervention du Juif Adolphe CREMIEUX, Grand Dignitaire de la F. . M. . française, futur ministre de la Justice, et de Sir Mosès Montefiore, baronnet Juif, l'un et l'autre appuyés officiellement par leur gouvernement respectif, tous les assassins furent graciés par la Justice accommodante du Sultan, qui se souciait peu de s'attirer, treize ans après Navarin, de nouvelles difficultés avec la France et l'Angleterre. Le firman de grâce du Khédive Méhémet-Ali, avec une astuce tout orientale, exposant les vrais motifs de la grâce accordée, précisait qu'elle l'avait été pour satisfaire aux désirs « de tous les Européens qui professent la religion de Moïse » de voir libérer les condamnés:

« Par l'exposé et la demande de MM. Moses Montefiore et Crémieux, qui se sont rendus près de nous comme délégués de tous les Européens qui professent la religion de Moïse, NOUS AVONS RECONNU QU'ILS DESIRENT LA MISE EN LIBERTE ET LA SURETE pour ceux des Juifs qui sont détenus et pour ceux qui ont pris la fuite au sujet de l'examen de l'affaire du Père Thomas... (4). »

Un second procès, qui fit beaucoup de bruit à la fin du XIXe siècle et qui concernait un meurtre rituel, eut lieu à Clèves, en 1892. Le cadavre exsangue du jeune Jean Hegemann de Kanten avait été trouvé égorgé à la manière juive. Le chantage éhonté, la pression exercée sur les jurés et les témoins par toute la juiverie internationale ameutée, aboutirent à l'acquiescement du meurtrier, le Juif BUSCHOFF (5).

Le plus récent des procès de meurtres rituels est celui qui se déroula à Kiev, après l'assassinat du jeune André Youtchinski.

Le jury de Kiev reconnut qu'il était « prouvé que le 12 mars 1911, à Kiev, dans le faubourg de Loukianovka, rue de Verkhnié-Yourkovo, dans l'un des locaux de la briqueterie appartenant à l'hôpital chirurgical israélite, placée sous la surveillance du marchand Marc (fils de Jonas) ZAITZEFF, un garçon de treize ans, nommé André YOUTCHINSKI, avait

(4) Cf. Relation historique des affaires de Syrie (depuis 1840-1842), par Achille Laurent, Paris, Gaume éditeur, 1846.

(5) Cf. L'Osservatore Cattolico, mars à juillet 1892.

subi, après avoir été bâillonné, des blessures au moyen d'un instrument perforant, à l'occiput, à la nuque et aux tempes, ainsi qu'au cou, blessures qui avaient lésé la veine cérébrale, l'artère temporale gauche et les jugulaires, ce qui avait produit une hémorragie abondante. «Le Jury reconnut en outre que, lorsque le jeune martyr eut ainsi perdu environ cinq verres de sang, il lui avait été porté par le même instrument des blessures au tronc, atteignant les poumons, le foie, le sein droit et le cœur, auxquels auraient été portés les derniers coups ». En tout quarante-sept blessures avaient été faites, «causant des souffrances aiguës à la victime, puis l'écoulement de presque tout le sang du corps, et enfin la mort. »

Mais le jury craignant — dans cette ville juive qu'était déjà Kiev — des représailles n'osa pas déclarer coupable le Juif BELISS accusé du crime: six jurés seulement sur douze ayant voté pour la condamnation, le verdict fut porté in dubio ad favorem libertatis.

Le crime rituel du jeune YOUTCHINSKI est le dernier assassinat mentionné dans les annales du meurtre rituel juif.

Cependant, il semble bien que les Juifs n'aient pas renoncé à ces pratiques ignobles. Deux coupures de presse, datant l'une de 1924, l'autre de 1933, nous incitent à croire que, si les crimes restent impunis et insoupçonnés, ils n'en sont pas moins fréquents.

Le 31 janvier 1924, LE JOURNAL publiait l'entrefilet suivant:

« Madrid, 30 janvier. — La semaine dernière, on trouvait sur les bords du canal de San José, à Saragosse, le cadavre d'un enfant de quatre ans, qui portait à la gorge deux profondes incisions faites avec la pointe d'un couteau et partageant la jugulaire AFIN QUE LE SANG COULA GOUTTE A GOUTTE.

« Cet infanticide, commis dans des conditions aussi monstrueuses, démontre qu'il y a en Aragon des buveurs de sang. »

Et comme le meurtre d'André YOUTCHINSKI pouvait avoir laissé quelques souvenirs chez certains, le chef des Informations (Juif ou enjuivé) du « JOURNAL » s'empressait de conclure, pour détourner l'attention:



« Le cas n'est pas unique en Espagne. A plusieurs reprises on a eu la preuve que le sang chaud d'un enfant égorgé vivant avait servi de breuvage à des tuberculeux. »

Les tuberculeux ont bon dos !...

Le 15 juillet 1933, LA LIBRE PAROLE reproduisait cette information tirée des journaux espagnols de l'époque:

« On annonce que le petit village de Joda a été le théâtre d'un crime effroyable. Un enfant de deux ans a été sauvagement assassiné.

« Quelques heures avant la découverte du petit corps exsangue, des témoins ont vu l'enfant en compagnie d'un jeune homme de dix-sept ans. Ce dernier, arrêté peu de temps après, a fait des aveux troublants à notre avis.

« Des voisins lui auraient demandé de leur amener un enfant de bas âge, afin de lui extraire le sang pour le faire boire à un malade. Le cadavre de l'enfant porte une quantité de blessures profondes, qui dénotent chez les assassins quelques connaissances de l'anatomie. La victime a perdu tout son sang. »

Ce meurtre horrible était signé.

Pourquoi tous ces crimes ? Quels en sont les véritables motifs ? Un livre paru en Moldavie en 1833, sous le titre « Le Sang Chrétien dans les rites juifs de la Synagogue moderne: révélation d'un néophyte ex-rabbin » (traduit en italien et publié par Prato Giachetti, 1883) nous donne une explication:

« Les rabbins pensent que Jésus, fils de Marie de Nazareth, pourrait être le Messie attendu par nos ancêtres. Donc, disent-ils, nous nous sauverons par le sang des Chrétiens (c'est-à-dire du Christ, page 37) que nous mettons à mort, et nous éviterons ainsi la damnation éternelle. »

Il ajoute que le sang des victimes était employé à l'insu de la presque totalité des Juifs et par les soins d'un cercle très fermé de rabbins fanatiques dans la confection des « aficonen », azymes spéciaux destinés à être rompus et mangés à la fin des repas de la Pâque, suivant un rite duquel il n'existe aucune trace avant le Talmud.

Cette explication est-elle la bonne ? Nous n'osons l'affirmer, mais elle est plausible. Quoi qu'il en soit, que les Juifs l'aient pratiqué pour leur salut éternel ou par perversion sanguinaire, le meurtre rituel juif est prouvé par l'histoire.

Il n'est pas le fait de sectes fanatiques ou d'individualités isolées, comme le laissent entendre les dirigeants du judaïsme contemporain; il procède de la tradition talmudique, de cette tradition millénaire qu'Israël ne peut renier sous peine de voir s'écrouler la pierre d'assise sur laquelle repose sa puissance et son orgueil.

Édouard DRUMONT l'a dit:

« L'existence du peuple d'Israël n'est qu'une lutte constante contre l'instinct de la race, l'instinct sémitique qui attire les Hébreux vers Moloch, le dieu mangeur d'enfants, vers les monstrueuses idoles phéniciennes. »

Une race d'hommes qui professe de tels sentiments, qui obéit à de telles lois, doit être mise hors d'état de nuire. Ce sera là l'une des tâches de notre Révolution.

H. C.

Meurtre d'un bambin à Munich (1285).